

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 19 mai 2017	N° 2017-350

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 19 mai 2017	Délibération
	Direction des relations internationales	N° 2017-350

Mission de volontariat de solidarité internationale dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Michel VERNEJOUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 - Le contexte

Au terme d'un premier accord 2011-2015, les liens entre Bordeaux Métropole et la Zone métropolitaine de León se sont confirmés et renforcés par un deuxième accord de coopération 2015-2019. Cette nouvelle étape de notre partenariat repose notamment sur le développement économique, la gouvernance, l'urbanisme, les transports, l'eau et l'assainissement, la culture.

Outre des échanges désormais réguliers et fructueux entre les écoles d'architecture, les centres de recherche sur l'eau et les services de la mobilité, de nouvelles pistes sont en train de s'ouvrir vers : le tourisme (avec l'office du tourisme de Bordeaux Métropole), le développement durable (avec les Juniors du développement durable) et l'enseignement supérieur (avec Bordeaux INP-Polytechnique).

Les principales actions qui ont été engagées – et suivies par le Volontariat de solidarité internationale (VSI) sur la première partie de l'accord, période 2015-2017 sont :

- La mobilité

Plusieurs séminaires ont été organisés au Mexique, en présence d'un expert métropolitain. Le soutien de l'expérience bordelaise – en intermodalité, en organisation métropolitaine du service public du transport et en stratégie globale autour des transports durables – a permis la création du SIMOV (Système de mobilité intégral au Guanajuato) en novembre 2016. En outre, des entreprises spécialisées bordelaises ont été associées aux rencontres et ont établi des contacts en vue de participer à la mise en œuvre des projets.

- L'urbanisme

Dans le cadre du partenariat de Bordeaux Métropole avec l'école d'architecture et de paysage de Bordeaux, des ateliers se sont tenus au Mexique et en France sur des projets de planification et de réhabilitation de quartiers. Ces ateliers ont mobilisé et fait travailler une dizaine d'étudiants de part et d'autre, donnant lieu à des expositions des travaux et des rencontres avec les habitants des quartiers concernés. L'ensemble du travail va être rassemblé et présenté dans un livre à l'automne 2017.

- L'eau

Un programme de recherche a été mis en place sur la gestion de l'eau à l'échelon métropolitain, la qualité de l'eau et les infrastructures dédiées à l'eau, porté par l'Université de Bordeaux et le Centre d'études mexicaines et centraméricaines. Dans le cadre de la loi Oudin-Santini, un nouveau projet concernant l'eau et l'assainissement va être lancé et soutenu par Bordeaux métropole sur le territoire mexicain.

Afin d'assurer le suivi des projets et maintenir le lien entre les interlocuteurs de part et d'autre, Bordeaux Métropole souhaite avoir recours au soutien du Volontariat de solidarité internationale (VSI). Le volontaire actuellement mobilisé termine sa mission en octobre 2017. Un nouveau volontaire devrait donc être recruté pour un an (renouvelable une fois), du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, avec une période de stage préalable de deux mois et demi à Bordeaux Métropole

2 - Le Volontariat de solidarité internationale

Pour donner une plus grande impulsion à leurs actions extérieures, les collectivités territoriales s'appuient de plus en plus sur les volontariats internationaux. Ces derniers participent aux activités des collectivités qu'ils représentent dans le monde en matière de développement technique, scientifique et économique, d'action culturelle et environnementale.

Le volontariat international a pour objet l'accomplissement à temps plein d'une mission d'intérêt général dans les pays en voie de développement dans le domaine notamment de la coopération au développement.

2.1 Les bénéficiaires

Le VSI est ouvert aux jeunes âgés de plus de 18 ans qui s'engagent pour une durée de 6 à 24 mois pour une mission de développement devant se dérouler hors de l'espace économique européen.

2.2 Les modalités de mise en place

Les missions sont obligatoirement effectuées auprès d'associations internationales agréées par le Ministère des affaires étrangères et du développement international.

En Aquitaine, l'IFAID (Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement) est l'organisme de référence (pour l'envoi des volontaires/porteur de volontaires) agréé.

3 –Perspectives du volontariat au Mexique

Avec le premier accord de coopération 2011-2015, Bordeaux Métropole s'est positionnée en tant qu'interlocuteur institutionnel privilégié des partenaires mexicains. Grâce aux échanges d'expériences et d'expertises, aux conseils et formations, la coopération a permis aux deux parties une connaissance mutuelle des institutions, des territoires et des populations. Le deuxième accord 2015-2019 marque la solidité de nos liens d'amitié, la reconnaissance de nos compétences respectives et la confirmation de nos ambitions mutuelles.

Compte tenu des nouvelles orientations stratégiques et des actualités économiques locales, de nouvelles pistes de coopération sont ouvertes :

- Le développement économique

Le tourisme et le vin sont deux volets de développement économique majeurs pour les deux partenaires. Des liens possibles sont recherchés, que ce soit au travers de l'organisation de grands événements ou de la stratégie globale en faveur du tourisme. Côté mexicain, il convient de citer par exemple le Festival (culturel) international Cervantino dont ce sera la 45^e édition en 2017 et qui rassemble près de 400 000 personnes, le Festival des vendanges en août et le Circuit du vin créé en 2011.

- Le développement durable

Le développement durable est l'un des trois piliers du programme « Guanajuato XXI siècle ». Outre des échanges et des projets sur la mobilité et sur l'eau, ce sont les questions de l'éducation au développement durable et de la sensibilisation de la population qui sont aujourd'hui des priorités. Bordeaux Métropole dispose en cela d'une expérience longue et reconnue. Des ateliers de formation et des rencontres d'entreprises sont prévus à León et à Bordeaux.

- L'enseignement supérieur

L'Etat du Guanajuato abrite l'une des plus anciennes universités du Mexique, il s'y trouve également l'une des unités d'enseignement de l'Instituto politécnico nacional spécialisée dans l'ingénierie (aéronautique-pharmacie-biotechnologies). Côté bordelais, l'Université de Bordeaux a établi des contacts avec ses homologues mexicains, dispose de représentants sur place et pourrait signer un accord-cadre de coopération d'ici fin 2017. Bordeaux INP est également intéressé par des échanges d'étudiants et d'enseignants-chercheurs.

- La gouvernance

La zone de León couvre un territoire d'échelle métropolitaine mais à ce jour n'est pas organisée en collectivité/entité juridique. Bordeaux Métropole bénéficie d'une expérience de plus de 40 années quant à la

structuration et au fonctionnement d'une métropole. L'exemple bordelais pourrait ainsi servir au territoire mexicain. Le « forum urbain » (consortium de chercheurs sur le thème de la ville) de Bordeaux a initié des travaux de recherche et de réflexion en ce sens.

4- Budget

Un budget prévisionnel sur 12 mois de 23 279€ a été établi par l'IFAID, comprenant les postes de dépenses suivants :

Budget pour une mission de VSI au Mexique de 12 mois IFAID Aquitaine / Bordeaux Métropole		
Dépenses		
Coûts directs liés au volontaire		
Indemnité	9 600€	41%
Couverture santé - Prévoyance	5 979€	26%
Visa	200€	1%
Voyage AR* Domicile-Léon	2 000€	9%
Hébergement	Pris en charge par le partenaire mexicain	
Coûts indirects		
recrutement	500€	2%
Préparation au départ	1 000€	4%
Suivi mensuel	1 200€	5%
Formation au retour	800€	3%
Fourniture	500€	2%
Frais de gestion	1 500€	6%
Total dépenses	23 279€	
* Estimation sur la base d'un AR par mission de volontariat de son lieu de résidence à son lieu d'affectation		
Les dépenses liées au personnel comprennent : la masse salariale et les frais de fonctionnement (locaux et charges locatives). Elles permettent le recrutement, la formation au départ, le suivi administratif et financier, la formation au retour du volontaire.		
Recettes		
Ministère des affaires étrangères	5 302€	23%
Bordeaux Métropole	17 977€	77%
Partenaire mexicain (IPLANEG)	hébergement	
Total recettes	23 279€	

Bordeaux Métropole contribuerait à hauteur de 17 977€.

Le volontaire percevrait ainsi une indemnité de 800 € par mois sur une période de 12 mois, renouvelable une fois.

Le Ministère des affaires étrangères participerait à hauteur de 5302€.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2005 – 159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale,

VU le décret n°2005-600 du 27 mai 2005 pris pour l'application de la loi relative au contrat de volontariat de solidarité internationale,

VU l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant, d'une part, le montant des aides de l'Etat au volontariat de solidarité internationale et, d'autre part, les montants minimum et maximum des indemnités versées par les associations de volontaires,

VU l'accord de coopération signé entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato – zone métropolitaine de León le 30 juin 2015,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'intérêt pour Bordeaux Métropole à développer une politique de coopération internationale, de maintenir et accroître ses liens avec le Mexique et en particulier la zone métropolitaine de León,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'envoi d'un Volontaire de solidarité internationale selon les modalités explicitées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser M. le Président à signer la convention avec l'IFAID Aquitaine.

Article 3 : d'autoriser M. le Président à renouveler ce contrat une fois sous réserve de l'accord mutuel des parties.

Article 4 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 977€ à l'IFAID Aquitaine.

Article 5 : la dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, natana 62878, opération 05P046O002, CdR AAC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUIN 2017 PUBLIÉ LE : 12 JUIN 2017	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Michel VERNEJOUL
--	--



CONVENTION DE MISSION
ENTRE
BORDEAUX METROPOLE
ET
IFAID AQUITAINE

Entre d'une part,

Bordeaux Métropole, représentée par Monsieur Michel Vernejoul, dûment habilité en sa qualité de Conseiller délégué, en application d'une délibération n°2017/..... du Conseil Métropolitain en date du 19 mai 2017, domiciliée, à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, ci-après désignée « la Métropole »,

Et d'autre part, L'institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement (IFAID) en Aquitaine, association représentée par son Directeur, M. Ghislain Brégeot, sise au Domaine Universitaire, 11 Allée Ausone, 33600 Pessac, ci-après désignée « IFAID Aquitaine »,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Après trois années de coopération entre Bordeaux Métropole (agglomération de 28 communes pour 740 000 habitants) et l'Etat du Guanajuato - Zone Métropolitaine de León (Mexique), un nouvel accord de coopération portant sur les notions de métropolisation, de ville durable et de participation citoyenne a été signé le 30 juin 2015. Cet accord est décliné en fiches-projets portant à la fois sur la gouvernance, l'ingénierie de projets et sur les services urbains.

Afin d'assurer le suivi et la coordination du plan d'actions avec sa métropole partenaire, Bordeaux Métropole a souhaité avoir recours au soutien du Volontariat de Solidarité Internationale (VSI). Une première volontaire a ainsi effectué une mission de volontariat de 30 mois (mai 2012 à novembre 2014). Une deuxième volontaire a pris la suite de la mission pendant 12 mois (novembre 2014 à novembre 2015) et une troisième pendant 24 mois (novembre 2015 à octobre 2017). Pour permettre la continuité des projets mis en place, un(e) nouveau(-lle) volontaire est souhaité.

En Aquitaine, l'Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement (IFAID), agréé par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI), est l'organisme de référence pour la mobilisation de volontaires.



IFAID Aquitaine est une association contribuant à la formation et à l'accompagnement des acteurs de développement, en France, en Europe et dans le monde. Elle a pour objectif de favoriser le développement des compétences des acteurs du développement local, du développement international et de l'économie sociale et solidaire. Elle met en œuvre cette ambition en développant quatre pôles complémentaires : formation professionnelle certificative, appui aux acteurs associatifs girondins, développement de projets européens en lien avec la formation professionnelle et envoi de Volontaires de la Solidarité Internationale (VSI).

Le statut de Volontaire de solidarité internationale a été institué par la loi du 23 février 2005 et a pour objet d'offrir à toute personne âgée de plus de 18 ans, l'opportunité d'accomplir à temps plein une mission d'intérêt général dans les pays en voie de développement, dans les domaines de la coopération et de l'action humanitaire. Plus précisément ce statut comprend :

- une formation avant son départ,
- une indemnité de subsistance (non imposable),
- la prise en charge des frais de voyage (lieu de résidence-lieu de mission),
- une assurance en responsabilité civile,
- une couverture sociale, une mutuelle complémentaire ainsi qu'une assurance rapatriement sanitaire,
- une indemnité forfaitaire de réinstallation à son retour, si la mission est prolongée jusqu'à 24 mois.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre, le champ, les règles et l'organisation du partenariat entre Bordeaux Métropole et IFAID Aquitaine.

Les objectifs visés sont les suivants :

- le recrutement et la formation d'un(e) volontaire « IFAID Aquitaine » pour une durée de 12 mois dans le cadre d'une mission de Volontariat de Solidarité Internationale, en lien avec Bordeaux Métropole,
- l'envoi au Mexique de ce(-tte) volontaire pour une mission de chargé(e) du suivi et de la coordination du programme de coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato - Zone Métropolitaine de León,
- le suivi du (de la) volontaire envoyé(e) dans le cadre de ce projet,
- la gestion de l'enveloppe de fonctionnement du (de la) volontaire pour le bon exercice de ses missions.



Article 2 : MISSION DU VOLONTAIRE

Le (la) volontaire représentera Bordeaux Métropole à León, auprès des institutions locales et nationales. Il (elle) sera chargé(e) du suivi et de la coordination du programme de coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato - Zone Métropolitaine de León. Un appui particulier à des actions à caractère économique en lien avec les priorités de développement économique du territoire bordelais pourra également être demandé, en lien avec l'Ambassade de France au Mexique. Sur le plan opérationnel, il (elle) sera placé sous l'autorité hiérarchique d'Anne Raimat, Directrice adjointe des relations internationales de Bordeaux Métropole.

Il (elle) aura notamment pour rôle :

- de représenter Bordeaux Métropole vis-à-vis des interlocuteurs locaux au Mexique,
- d'être l'interface entre Bordeaux Métropole et les acteurs locaux, mais également entre les référents de Bordeaux Métropole et mexicains,
- de participer à la consolidation des liens institutionnels avec l'Institut de Planification de l'Etat de Guanajuato (IPLANEG), le gouvernement de l'Etat du Guanajuato, les municipalités de la Zone Métropolitaine de León et la ville de Guanajuato,
- d'accompagner la mise en œuvre des actions (impulsion/participation aux réunions de travail, rencontres régulières des partenaires et acteurs concernés, circulation de l'information, visites de terrain) et de garantir le financement des projets de l'accord par la réponse aux appels à projets (MAEDI, fonds métropolitain ...)
- de suivre et coordonner les projets mis en place ou envisagés dans les domaines : économie (tourisme, vin, santé, aéronautique,...), développement durable, urbanisme et patrimoine, gestion de l'eau et des déchets, mobilité et transports, échanges universitaires et scolaires,
- de préparer et organiser les missions au Mexique et l'accueil des délégations à Bordeaux,
- d'assurer une veille informative sur le contexte et l'actualité mexicains,
- de diffuser l'information/la communication relatifs à l'accord et les principales actions réalisées.

Cette mission sera mise en œuvre conformément à la fiche de mission validée d'un commun accord entre Bordeaux Métropole et IFAID Aquitaine. Cette fiche de mission, annexée à la présente convention, est un élément contractuel de la mission de Volontariat de Solidarité Internationale.

ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE

Le (la) volontaire est lié à IFAID Aquitaine par un contrat de Volontariat de solidarité internationale conformément à la loi du 23 février 2005 relative au contrat de Volontariat de



Solidarité Internationale (VSI) et la Charte des VIES (Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité).

IFAID Aquitaine pourra décider d'un rapatriement anticipé du volontaire, s'il estime que ses conditions de sécurité ne sont plus assurées.

ARTICLE 4 : ACTIONS DE BORDEAUX METROPOLE

Bordeaux Métropole se charge avant le départ, d'informer le (la) volontaire sur le projet sur lequel il (elle) effectuera sa mission. Bordeaux Métropole fournit tous les documents nécessaires à la bonne compréhension du projet et de la mission. Le (la) VSI devra effectuer un stage de 2,5 mois minimum dans les services de Bordeaux Métropole, afin de bien appréhender les acteurs locaux impliqués dans le partenariat,

- Le (la) volontaire bénéficiera d'un briefing avant son départ de France où seront abordés : le contexte du pays et les aspects culturels du Mexique, le fonctionnement de la coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato – Zone Métropolitaine de León, les règles de sécurité, les conditions et l'organisation de sa mission (hébergement...),
- Le (la) volontaire effectuera une période de lissage avec le (la) VSI partante,
- Le (la) volontaire sera considéré(e) comme un membre de l'équipe de la coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato – Zone Métropolitaine de León et participera à ce titre aux réunions d'équipe et aux rendez-vous téléphoniques auxquelles il (elle) sera convié(e),
- Bordeaux Métropole appuiera le (la) volontaire dans la réalisation de sa mission par la transmission de toutes les informations nécessaires, la mise en relation avec les contacts à privilégier, l'invitation aux événements relatifs à sa mission tels que définis dans le projet de coopération,
- A la fin de la mission, un débriefing de la mission sera organisé avec Bordeaux Métropole autour des produits attendus.

ARTICLE 5 : ACTIONS DE I'FAID AQUITAINE

Conformément à la convention qui le lie au Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International, IFAID Aquitaine assure le recrutement, en accord avec Bordeaux Métropole.



Conformément à la loi sur le Volontariat de solidarité internationale, IFAID Aquitaine assure la préparation au départ du (de la) volontaire. **Cette préparation est obligatoire et prioritaire.**

IFAID Aquitaine signe directement avec le (la) volontaire un contrat de Volontaire de Solidarité Internationale.

IFAID Aquitaine assure :

- Une préparation du (de la) volontaire avant son départ,
- La gestion administrative du (de la) volontaire et de ses ayants droit,
- Une indemnité de subsistance (non imposable),
- La prise en charge des frais de voyage (lieu de résidence-lieu de mission),
- Une assurance en responsabilité civile,
- Une couverture sociale, une mutuelle complémentaire ainsi qu'une assurance rapatriement sanitaire,
- Une indemnité forfaitaire de réinstallation à son retour, si la mission est prolongée jusqu'à 24 mois,
- Une session de débriefing du (de la) volontaire à son retour de mission.

IFAID Aquitaine assure la gestion de l'enveloppe de fonctionnement du (de la) volontaire nécessaire au bon exercice des missions de ce (cette) dernier(e).

IFAID Aquitaine s'engage à fournir les éléments nécessaires à la régularisation des titres de séjour ou visas de résidence du volontaire, pendant toute la durée du contrat, conformément aux réglementations en vigueur dans le pays.

IFAID Aquitaine organise le transport du volontaire et de ses ayants-droit de son lieu d'habitation jusqu'à son lieu d'affectation - voyage aller en début de contrat et voyage retour en fin de contrat.

L'installation du volontaire est prévue à l'issue des procédures de recrutement et de formation, et après délivrance par les autorités consulaires d'un visa de résidence.

ARTICLE 6 : MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF

De manière à faciliter le suivi de l'exécution de la présente convention, des rencontres régulières seront organisées entre Bordeaux Métropole et IFAID Aquitaine.

Tous les mois, le volontaire adressera à IFAID Aquitaine la fiche de liaison volontariat qui lui a été remise avec le « Guide administratif et suivi du volontaire ».

Tous les semestres, le (la) volontaire remettra à Bordeaux Métropole et à IFAID Aquitaine un rapport d'étape et un bilan financier, relatant l'état d'avancement des actions. Par ailleurs, un rapport annuel technico-financier reprenant l'ensemble des activités de l'année et dégageant



les perspectives pour la période future sera rédigé par le volontaire et transmis à Bordeaux Métropole et à IFAID Aquitaine.

Environ trois mois avant le retour prévu, le (la) volontaire et Bordeaux Métropole effectueront une évaluation de la mission et communiqueront à IFAID Aquitaine le bilan de cette évaluation. Il sera convenu en accord avec IFAID Aquitaine de la date de retour prévu du (de la) volontaire.

IFAID Aquitaine se réserve le droit de mettre fin à l'engagement de volontariat si les principes de la charte de volontariat et les règles du contrat de volontaire de solidarité internationale ne sont pas respectés par l'intéressé ou par Bordeaux Métropole pour le suivi du volontaire.

ARTICLE 7 : RETOUR DU VOLONTAIRE

IFAID Aquitaine et Bordeaux Métropole soutiennent le (la) volontaire dans son insertion sociale et professionnelle.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du départ du Volontaire de solidarité internationale en mission (date convenue entre le (la) volontaire et Bordeaux Métropole en accord avec IFAID Aquitaine). Elle est valable un an.

ARTICLE 9 : RENOUVELLEMENT

Le contrat de volontariat pourra être renouvelé une fois pour une durée qui n'excédera pas 12 mois, si les parties contractantes le souhaitent. Dans ce cas, l'IFAID Aquitaine, sur demande de Bordeaux Métropole, proposera au volontaire un avenant pour fixer les conditions du renouvellement dans un délai de 1 mois précédant la fin du contrat de volontariat.



ARTICLE 10 : MISE A DISPOSITION

En application de la présente convention et conformément au budget établi en annexe sur la base d'une affectation d'un(e) volontaire en poste en Inde, Bordeaux Métropole participe au financement de la mission de volontariat par le versement d'une participation financière de 17 977 € à IFAID Aquitaine, tous frais inclus (transport internationaux et visas d'entrée, couverture santé et prévoyance, indemnité du volontaire, frais de suivi et de formation, enveloppe de fonctionnement...).

IFAID Aquitaine s'engage à mobiliser les ressources financières auprès de ses partenaires (Ministère des Affaires étrangères et du développement international, FONJEP).

Bordeaux Métropole s'assure qu'un bureau et un ordinateur seront mis à la disposition du volontaire.

ARTICLE 11 : MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le montant de 17 977 € sera versé comme suit :

- 80 % du montant annuel, soit la somme de 14 381,60 € à la signature de la présente convention par les deux parties ;
- le solde, soit la somme de 3 595,40 € sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées dans les six mois suivants la fin de la première année du contrat.

Le versement sera effectué au profit du bénéficiaire : IFAID Aquitaine

IBAN International Bank Account number

FR76 4255 9000 4141 0200 3453 866

Bank Identification Code (BIC)

CCOPFRPPXXX

En cas de non-exécution partielle de la durée de mission du volontaire, IFAID Aquitaine s'engage à rembourser au prorata temporis, les sommes indûment encaissées.

ARTICLE 12 : COMMUNICATION

Chaque document édité par IFAID Aquitaine faisant référence aux actions conduites par le (la) volontaire fera l'objet de la mention « opération cofinancée par Bordeaux Métropole dans le cadre de ses échanges avec le Mexique ».

De même, chaque document édité par Bordeaux Métropole faisant référence aux actions conduites par le/la volontaire fera l'objet de la mention « avec la participation de l'IFAID Aquitaine ».



ARTICLE 13 : AVENANT

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant à l'initiative de chacune des parties. Cet avenant doit être visé par les deux parties.

ARTICLE 14 : RESILIATION

Elle peut être résiliée, d'une part d'un commun accord par les parties signataires, d'autre part par l'une des parties signataires en cas de non-respect des engagements prévus à la convention par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

14.1 : Rupture du contrat du volontaire, à l'initiative du volontaire

La rupture volontaire du contrat de volontariat est définitive après un préavis d'un mois à partir de la présentation du courrier du volontaire à IFAID Aquitaine. Le volontaire bénéficie d'une indemnité de congés proportionnelle à la durée du séjour.

IFAID Aquitaine s'engage à identifier, en accord avec Bordeaux Métropole, un nouveau volontaire dans les meilleurs délais pour poursuivre la mise en œuvre de l'action.

14.2 : Rupture en cas de force majeure

En cas de force majeure (catastrophe naturelle ; troubles politiques ; accident ou maladie) rendant impossible la poursuite du projet ou de la mission de volontariat, IFAID Aquitaine peut mettre fin au contrat de volontariat, avec exécution immédiate. Dans ce cas, les parties n'ont pas à exécuter leurs obligations respectives sur le terrain. Selon les cas, un accompagnement personnalisé du volontaire pourra être proposé par Bordeaux Métropole ou IFAID Aquitaine.

Compte tenu de ses responsabilités légales, IFAID Aquitaine peut décider seul de cette interruption. IFAID Aquitaine assure le retour du volontaire vers son lieu de résidence habituelle pour le compte de l'organisme partenaire.

Dans toutes ces hypothèses, aucun cas de rupture n'ouvrira droit, pour l'une des deux parties, à des indemnités complémentaires à titre de dommages et intérêts en dehors des sommes dues au titre de la présente convention.



ARTICLE 15 : LITIGES

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement, et notamment par la médiation ou l'arbitrage.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux sera porté devant le tribunal administratif de Bordeaux.

*Fait à Bordeaux, le
en deux exemplaires originaux.*

SIGNATURES

Pour IFAID Aquitaine

Ghislain BRIGEOT

Directeur

Pour Bordeaux Métropole

Michel VERNEJOUL

Conseiller délégué

Budget pour une mission de VSI au MEXIQUE-IFAID Aquitaine / CUB de 12 mois		
Dépenses		
Coûts directs liés au volontaire		
Indemnité	9 600 €	41%
Couverture santé - Prévoyance	5 979 €	26%
Visa	200 €	1%
Voyage AR* Domicile-Léon	2 000 €	9%
Hébergement	pm	
Coûts indirects		
recrutement	500 €	2%
Préparation au départ	1 000 €	4%
Suivi mensuel	1 200 €	5%
Formation au retour	800 €	3%
Fourniture	500 €	2%
Frais de gestion	1 500 €	6%
Total dépenses	23 279 €	
* Estimation sur la base d'un AR par mission de volontariat de son lieu de résidence à son lieu d'affectation		
Les dépenses liées au personnel comprennent la masse salariale et les frais de fonctionnement - locaux et charges locatives. Elles permettent le recrutement, la formation au départ, le suivi administratif et financement, la formation au retour.		
Recettes		
MAEE	5 302 €	23%
CUB	17 977 €	77%
Partenaire - hébergement	pm	
Total recettes	23 279 €	

800 € / mois
 ayant droit éventuel
 1AR
 + bagages
 supplémentaires

Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) au Mexique. Etat du Guanajuato – Zone Métropolitaine de León

Contexte :

Depuis 2008, Bordeaux Métropole (agglomération de 28 communes pour 740 000 habitants) est en relation avec l'Etat du Guanajuato, et plus précisément avec les 4 villes de la Zone Métropolitaine de León et la ville de Guanajuato. Un premier accord a été signé en 2011. Après 3 années de coopération, un nouvel accord quadriennal (2015-2019), portant notamment sur les notions de métropolisation, de ville durable et de participation citoyenne, a été signé le 30 juin 2015 .

Afin d'assurer un lien entre les référents bordelais et mexicains et garantir la continuité des actions engagées, Bordeaux Métropole souhaite avoir recours au soutien du Volontariat de Solidarité Internationale (VSI).

Missions :

Raisons de la mission

L'intervention du VSI doit permettre de poursuivre et d'approfondir les relations et les actions entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato. Le VSI est le relais et représente Bordeaux Métropole sur place.

Activités concrètes à mener

- faire le lien entre Bordeaux Métropole, les acteurs métropolitains et les contacts mexicains,
- participer à la consolidation des liens institutionnels avec l'Institut de planification de l'Etat de Guanajuato (IPLANEG), le gouvernement de l'Etat de Guanajuato, les municipalités de la zone métropolitaine de León et la ville de Guanajuato,
- accompagner la mise en œuvre des actions (impulsion/participation aux réunions de travail, rencontres régulières des partenaires et acteurs concernés, circulation de l'information, visites de terrain)
- garantir le financement des projets de l'accord par la réponse aux appels à projets (MAEDI, AFD, fonds métropolitain ...)
- préparer l'envoi de missions bordelaises et l'accueil de délégations mexicaines
- accentuer le développement du volet économique de l'accord de coopération,
- prospecter les secteurs de développement potentiels dans l'Etat du Guanajuato correspondant aux compétences métropolitaines
- assurer une veille informative sur le contexte mexicain,
- mettre en place des outils de suivi et d'évaluation,
- diffuser l'information autour de l'accord et des principales actions réalisées,
- assurer un reporting régulier à Bordeaux Métropole .

Profil :Expériences/Formation du candidat

Master 2 Sciences Politiques/ Master 2 professionnel « Métiers de la coopération et du développement »/ Master IHEAL/Master en Droit, Economie, Géopolitique,...spécialité Relations internationales.

Seront considérés comme un plus :

- une expérience dans le domaine de la coopération décentralisée ou dans la relation avec les collectivités territoriales.
- une expérience en gestion de projet.

Langues du candidat

Espagnol courant obligatoire.

Qualités du candidat

- capacité d'adaptation et d'intégration
- capacité de travail autonome et d'autodiscipline
- capacité de réactivité et de flexibilité
- aptitude au multiculturalisme
- sens de la diplomatie
- appétence pour la communication (veille informative, diffusion sur les réseaux)
- connaissance des collectivités territoriales et de la coopération décentralisée
- connaissance des acteurs métropolitains

Divers

Une première expérience à l'international serait un atout.

Conditions :Durée du contrat

12 mois

Départ programmé le 9-10 septembre 2017, avec une période de stage préalable prévu au sein de Bordeaux Métropole du 19 juin au 1^{er} septembre 2017.

Indemnités

Statut VSI (indemnité / logement / couverture santé / 1 billet d'avion aller-retour)

Le lieu d'hébergement : ville de Léon.

Documents à envoyer

CV + lettre de motivation à envoyer à volontariat@ifaid.org sous la référence VSI-Bordeaux Métropole.